

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE**

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

**Du lundi 9 mars 2020 à 18 h 30**  
-----

**Les Membres du Comité Syndical :**

**Présents :**

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Richard DESCHAMPS-BERGER, Gilles PETIT, Véronique BENOIT, Marie-Claude VEYRET et Lionel MURAZ

**Excusés :**

Mandy DURET et Jean-Paul RATEL

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude VEYRET

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 16 décembre 2019.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019**

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion établi par la Trésorerie Générale pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIVU pour le même exercice. A savoir :

- Dépenses d'investissement : 32 251.09 €
- Recettes d'investissement : 96 498.54 €
- Dépenses de fonctionnement : 281 033.05 €
- Recettes de fonctionnement : 289 921.71 €

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes 2019 du Receveur.

❖ **Vote du compte administratif – Année 2019**

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2019. La Présidente précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par la Trésorerie Générale. Sous la présidence du doyen de l'assemblée : Monsieur Richard DESCHAMPS-BERGER soumet au vote le compte administratif du SIVU.

Le Compte Administratif 2019 dégage en clôture un excédent de fonctionnement de 8 888.66 € et un excédent d'investissement de 64 247.45 €

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement pour 139 048.89 €, et
- Un excédent cumulé d'investissement pour 96 759.94 €

Ainsi, l'excédent global de clôture s'élève à 235 808.83 €.

Le montant à affecter en recettes d'investissement du Budget Primitif 2020 est de 96 759.94 € et le montant à affecter en recettes de fonctionnement du BP 2020 est de 139 048.89 €. Le détail des comptes pourra être consulté au secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire la Chavanne Planaise, siège du syndicat, aux jours et heures d'ouverture, à compter du 15 mars 2020.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

### ❖ **Vote du budget primitif 2020**

La Présidente présente les dépenses et les recettes prévues pour les différents chapitres du budget primitif 2020 : celui-ci s'équilibre à 379 700 € en fonctionnement et à 115 759 € en investissement.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020.

Pour rappel, la part financière annuelle des deux communes membres est variable. Pour le fonctionnement, elle est calculée par rapport au nombre d'enfants scolarisés pour chaque commune et pour l'investissement, elle est répartie à hauteur de 50 % pour chaque commune.

Cette année encore la participation financière des communes est en baisse. Pour La Chavanne, une contribution de 79 268 € pour 69 enfants scolarisés, et pour Planaise une contribution de 72 383 € pour 63 enfants scolarisés sera versée, contre 86 000 € versés par chaque commune, l'an dernier.

### ❖ **Validation des critères de l'entretien professionnel**

La Présidente rappelle au Comité Syndical, l'obligation des collectivités, de mettre en place l'évaluation des agents par un entretien professionnel annuel. Depuis plusieurs années les agents du Syndicat Intercommunal sont convoqués pour ce moment d'évaluation et d'échange. Il est proposé d'évaluer les agents sur les critères cités ci-dessous :

- Les résultats professionnels obtenus et la réalisation des objectifs
  - Les compétences professionnelles et techniques
  - Les qualités relationnelles
  - La capacité d'encadrement ou d'expertise à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
- Après avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité les critères proposés.

❖ **Proposition de mise en œuvre d'une démarche mutualisée en vue de conclure une nouvelle convention de participation pour le risque prévoyance et les risques statutaires.**

- Le centre de gestion de la fonction publique de la Savoie propose d'engager une nouvelle démarche concertée visant à faire bénéficier les collectivités et établissements du département qui le souhaiteront, d'une convention de participation en matière de prévoyance en faveur de leurs agents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour 6 ans. Afin de leur permettre de lancer une consultation et une négociation de tarifs, il est souhaitable de délibérer afin de mandater le centre de gestion.
- Le Centre de gestion propose également une consultation pour l'assurance des collectivités en matière de risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'objectif est d'obtenir les taux les plus compétitifs possibles auprès des compagnies d'assurance grâce à la mutualisation.

Un engagement ferme du SIVU n'interviendra qu'à l'issue des procédures menées par le Centre de gestion, et si les tarifs et garanties proposés sont satisfaisants.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré accepte de mandater le Centre de Gestion de la fonction publique, afin de lancer les procédures de marché nécessaires à la souscription de ces deux contrats d'assurance groupe et se prononcera sur son éventuelle adhésion seulement si les garanties et les tarifs sont satisfaisants.

❖ **Questions & informations diverses**

- La Présidente informe les élus, que la mairie de la Chapelle Blanche a refusé la demande de dérogation, faite par une nouvelle famille de la Chavanne, pour la scolarisation de leur enfant dans leur école. Nous avons donc accueilli cet enfant depuis février en classe de maternelle.
- A ce jour les effectifs pour la rentrée de septembre 2020 devraient être stables si les enfants annoncés par les deux communes viennent s'inscrire. A ce jour on recense 141 enfants pour la rentrée prochaine. Les admissions pour les futurs élèves se feront auprès de la Directrice de l'école, et sur rendez-vous, les jeudis 9 et 16 avril ainsi que le 7 mai.
- Les travaux de peinture des 2 salles de classe maternelle et le bureau de la direction sont achevés et le chantier s'est très bien déroulé.
- Les travaux de la plate-forme pour stockage des containers poubelles sont en cours. Le terrassement, la dalle et le muret de soutènement de la terre sont achevés. Après la phase de séchage du béton, l'entourage avec des lames composites grises sera effectué pour masquer les containers.
- L'achat de la table d'extérieur validé lors de la réunion précédente, a été réceptionné et placée en bordure extérieure du préau.
- A la demande des enseignantes, un tapis de réception pour la salle de motricité d'une dimension de 4 m x 2 m x 20 cm d'épaisseur a été commandé et livré.

- Le parc vélos a été étoffé par l'achat de 3 nouvelles trottinettes.
- La Présidente informe les élus, de l'absence pour raison de santé, de plusieurs enseignantes de l'école, et également de l'absence de personnel du SIVU.
- Le Comité d'animation de Planaise souhaite à nouveau organiser, le lundi de Pâques, la chasse aux œufs pour les enfants de la Chavanne et Planaise qui sont scolarisés sur l'école intercommunale. Afin d'accueillir les enfants en toute sécurité, le Président sollicite le SIVU afin de disposer de la cour de l'école. Après avis du Comité Syndical, une réponse favorable sera faite au Comité d'Animation de Planaise.
- Et pour le mot de la fin, la Présidente Sylvaine CHRISTIN remerciait vivement les membres du SIVU pour leur engagement et leur collaboration tout au long de ce mandat. Ce fut une très belle expérience, un partage de compétence, et un engagement très fort auprès de notre belle école intercommunale, et de nos enfants. Elle souhaite également une bonne continuation à la nouvelle équipe qui prendra en charge le Syndicat Intercommunal Scolaire. A leur tour les membres du Syndicat intercommunal remercient la Présidente, pour son dévouement et son implication au service de l'école, tout en ayant une forte pensée pour la Vice-Présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 13 mars 2020 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 12 mars 2020

La Présidente,  
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
LA CHAVANNE – PLANAISE  
36, Route des Îles  
73800 - PLANAISE

